



Montreuil, le 15 janvier 2014

## Communiqué

**Le collectif interministériel ouvrier CGT en présence de l'UGFF a été reçu le 9 janvier dernier au cabinet de la fonction publique afin de faire le point sur le ou les éventuelles évolutions statutaires des ouvriers d'Etat déjà annoncées par certains ministères ou directions et sur l'urgence de recruter en 2014.**

La CGT a fermement réaffirmé sa volonté de voir les missions de service public assurées par des agents publics et celles exercées par les ouvriers ne pas être remises en cause ou externalisées. Nous déplorons le nombre insuffisant des recrutements en 2013 pour l'ensemble des ministères ainsi que le blocage par le ministère du Budget du mécanisme d'intégration sous statut d'ouvrier d'Etat à la Défense des 330 postes d'OMA (ouvriers contractuels embauchés pour la maintenance aéronautique).

Pour 2014, la CGT insiste sur l'insuffisance des 105 embauches prévues à la Défense et sur l'absence de perspective de recrutement dans les autres ministères pour pallier aux nombreux départs en retraite, cela entrainera inexorablement l'accélération de l'externalisation des missions avec tout ce que cela apportera comme difficultés en termes d'efficacité, de coût, de perte de compétences et maîtrises des systèmes.

Nous demandons une clarification sur l'aspect statutaire. Il existe une véritable cacophonie entre nos directions et ministères respectifs, qui se disent chacun prêt à lancer des révisions de nos règles statutaires et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) qui aurait déjà travaillé sur un projet de nouveau statut interministériel.

Nous avons dénoncé le contenu du référé de la Cour des Comptes adressé au premier ministre sur la gestion des ouvriers de l'État de la Défense, qui se permet une multitude de recommandations avec comme **unique objectif la disparition des ouvriers d'État** en s'interdisant bien de mesurer les coûts des missions privatisées et de démontrer leur efficacité en termes de service rendu. Si la réponse du Premier ministre peut être considérée d'une certaine manière comme rassurante, en particulier pour ce qui concerne l'intégration des OMA et la reprise d'embauche même ciblées, la CGT est consternée par la décision prise unilatéralement sans négociations du passage de l'indexation des salaires ouvrier d'Etat du bordereau de la métallurgie parisienne au point d'indice de la fonction publique.

La directrice adjointe de cabinet de la ministre nous a répondu clairement et avec insistance que les missions publiques doivent être exercées par des agents publics, qu'il n'y a aucune volonté d'externaliser mais qu'il faut aller jusqu'au bout de la réflexion des statuts particuliers pour les adapter aux besoins, car certains métiers très techniques ne peuvent pas être effectués par des corps de fonctionnaire.

Pour recruter sur ces missions, il n'y a pour l'instant que 2 options, soit continuer à recruter sous statut ouvrier d'État tout en notant le fait que cela a un coût en termes de salaire et de retraite ou bien recruter sur la base d'un quasi statut interministériel de non titulaires en CDI affiliés au régime général et à l'IRCANTEC. Les ouvriers en postes conserveraient le bénéfice des règles actuelles et du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE).

La Fonction Publique est favorable à la deuxième option, il nous est toutefois précisé que ceci n'est pas pour l'instant la position officielle du Gouvernement. A ce jour, il n'y a aucun mandat ni d'arbitrage de Matignon pour travailler sur cette seule hypothèse.

La CGT s'interroge sur la nécessité de créer un nouveau "statut ouvrier CDI interministériel", alors qu'il suffirait de consolider et d'harmoniser l'existant sur la base des actuelles réglementations, d'autant plus que le statut d'ouvrier d'Etat a été cité en référence par le Premier Ministre qui le présente : « comme un cadre professionnel attractif face aux exigences du secteur privé, structuré qui assure aux employeurs la satisfaction de leurs besoins et le bénéfice d'une ressource humaine pérenne aux compétences régulièrement validées ».

La CGT ne peut accepter l'argument du coût salarial ou toute autre analyse uniquement financière concernant l'exécution des missions de service public comme justification à l'extinction du corps des OE. Les ouvriers ont déjà payé une très lourde contribution aux politiques successives de réduction d'effectifs dans la fonction publique et on vu leur salaire gelés depuis 2010. Il faut maintenant y mettre un coup d'arrêt car depuis des années des efforts leurs sont demandés suite aux restructurations par des reconversions, des formations, des mutations géographiques et l'adaptation aux nouvelles technologiques sans obtenir de contrepartie.

La directrice de cabinet nous a dit avoir conscience de l'urgence de recruter et des risques que cela représente pour la continuité du service public, tout comme elle perçoit la tension sociale due à l'absence de perspective des agents. Elle s'engage à ce que des arbitrages soient rendus dans un délai d'un mois au sujet des recrutements notamment au ministère de l'Écologie. La décision prise l'année dernière concernant les 105 recrutements sous statut ouvrier d'État à la Défense ainsi que la transformation des 300 postes d'OMA en postes d'ouvriers d'État reste d'actualité en 2014.

Nous connaissons aujourd'hui la position de la Fonction Publique. Pour ce qui nous concerne, il est impératif de continuer la lutte dans les ministères et les directions afin d'exiger les recrutements correspondants aux besoins réels des services pour 2014.

**Cela fait déjà de longs mois que les organisations de la CGT alertent les différents interlocuteurs sur la situation confuse, alarmante et inacceptable dans laquelle se trouve plongé l'ensemble des ouvriers d'État.**

**Aujourd'hui, la CGT s'adresse au Gouvernement par le biais de l'UGFF en sollicitant auprès du Premier ministre un cadrage et une feuille de route pour ce qui concerne l'avenir des ouvriers d'État.**